

BVGer F-2175/2019 vom 15. Mai 2019

Bundesverwaltungsgericht, 2019-05-15, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_F-2175_2019

FR: TAF F-2175/2019 du 15 mai 2019

IT: TAF F-2175/2019 del 15 maggio 2019

Regeste

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

Erwägungen

E. 1

A._____, née le [...], Géorgie,

E. 2

Les autorités chargées de l'exécution du transfert sont invitées à informer à l'avance, de manière appropriée, les autorités de l'Etat d'accueil sur les spécificités médicales du cas d'espèce, notamment en donnant des données détaillées en rapport avec le traitement oncologique en cours et l'état psychique des recourants.

E. 3

La requête d'assistance judiciaire partielle est rejetée.

E. 4

Les frais de procédure, d'un montant de 750 francs, sont mis à la charge des recourants. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 5

Le présent arrêt est adressé au recourant, au SEM et à l'autorité cantonale. Le président du collège : La greffière : Yannick Antoniazza-Hafner Victoria Popescu Expédition : Destinataires : - recourant, par l'entremise de son mandataire (Recommandé ; annexe : un bulletin de versement) - SEM, Division Dublin, avec le dossier N [...] en retour - au Service de la population et des migrations du canton de Vaud (en copie)

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.